

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES,
DE LA FAUNE ET DES PARCS**

Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État – États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2022

Demande de renseignements :

<http://environnement.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp>

Pour consulter le document :

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/fonds-vert/index.htm>

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

ISBN : 978-2-550-93816-3 (PDF)

ISBN : 978-2-550-93815-6 (Imprimé)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec, 2023

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES,
DE LA FAUNE ET DES PARCS**

**Fonds de protection de
l'environnement et du domaine
hydrique de l'État – États
financiers de l'exercice clos
le 31 mars 2022**

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la direction.....	7
Rapport de l'auditeur indépendant	8
État des résultats et de l'excédent cumulé.....	10
État de la situation financière	11
État de la variation des actifs financiers nets.....	12
État des flux de trésorerie	13

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Statut constitutif et nature des activités.....	14
2. Principales méthodes comptables.....	14
3. Droits et permis	18
4. Contributions – Gouvernement du Canada	18
5. Intérêts et revenus de placements.....	18
6. Subventions octroyées	18
7. Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	19
8. Placements de portefeuille.....	19
9. Débiteurs	20
10. Facilité de crédit	20
11. Frais de gestion et charges à payer.....	20
12. Subventions à payer	20
13. Contribution du gouvernement du Canada reportées afférentes à la compensation financière provenant du transfert des barrages.....	21

14. Contributions du gouvernement du Canada reportées afférentes aux immobilisations corporelles 21

15. Immobilisations corporelles 22

16. Obligations et droits contractuels 24

17. Opérations entre apparentés 26

18. Éventualités 26

Rapport de la direction

Les états financiers du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État (le Fonds) ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Fonds, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer la sous-ministre pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

La sous-ministre,


Marie-Josée Lizotte

Québec, le 9 février 2023

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État (le « Fonds »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut

impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Daniel Martel, CPA auditeur
Directeur principal d'audit

Québec, le 9 février 2023

FONDS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice clos le 31 mars 2022
(en milliers de dollars)

	2022	2022	2021
	Budget	Réel	Réel
REVENUS			
Droits et permis (note 3)	132 789	149 048	59 599
Attestations d'assainissement	5 707	6 120	5 987
Contributions – Gouvernement du Canada (note 4)	41 578	31 914	15 476
Contribution – Société du Plan Nord	1 394	409	186
Milieus humides	15 000	36 427	27 771
Amendes et sanctions	2 630	2 323	2 343
Ventes de biens et services	6 970	6 605	6 006
Intérêts et revenus de placements (note 5)	6 130	2 338	1 098
Autres revenus	688	884	581
Opération de restructuration		-	290 620
Total des revenus	212 886	236 068	409 667
CHARGES			
Subventions octroyées (note 6)	224 970	168 605	71 177
Frais de gestion liés à la réalisation des activités	37 957	40 008	27 849
Frais de gestion liés à l'administration	2 966	4 741	3 500
Amortissement des immobilisations corporelles (note 15)	3 505	3 129	3 192
Créances douteuses	75	(26)	1 134
Total des charges	269 473	216 457	106 852
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(56 587)	19 611	302 815
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	440 017	476 894	174 079
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	383 430	496 505	476 894

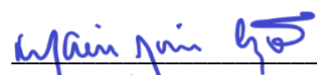
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
au 31 mars 2022
(en milliers de dollars)

	2022	2021
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 7)	471 252	428 348
Placements de portefeuille (note 8)	10 789	14 067
Débiteurs (note 9)	43 911	112 007
Transferts à recevoir du gouvernement du Canada	54 961	33 122
Transfert à recevoir de la Société du Plan Nord	409	186
	581 322	587 730
PASSIFS		
Frais de gestion et charges à payer (note 11)	10 505	11 352
Subventions à payer (note 12)	155 973	179 129
Revenus perçus d'avance	6 383	8 213
Contributions du gouvernement du Canada reportées		
Afférentes à la compensation financière provenant du transfert des barrages (note 13)	10 253	12 459
Afférentes aux immobilisations corporelles (note 14)	10 393	11 692
Autres contributions	234	-
	193 741	222 845
ACTIFS FINANCIERS NETS	387 581	364 885
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 15)	108 924	112 009
EXCÉDENT CUMULÉ	496 505	476 894

OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS (note 16)
ÉVENTUALITÉS (note 18)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Marie-Josée Lizotte
Sous-ministre de l'Environnement, de la
Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs

FONDS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS
de l'exercice clos le 31 mars 2022
(en milliers de dollars)

	2022	2022	2021
	Budget	Réel	Réel
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(56 587)	19 611	302 815
Variations dues aux immobilisations corporelles			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(250)	(44)	(1 715)
Opération de restructuration		-	(1 573)
Amortissement des immobilisations corporelles	3 505	3 129	3 192
	3 255	3 085	(96)
AUGMENTATION/(DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(53 332)	22 696	302 719
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	364 885	364 885	62 166
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	311 553	387 581	364 885

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice clos le 31 mars 2022
(en milliers de dollars)

	2022	2021
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	19 611	302 815
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Opération de restructuration	-	79 498
Amortissement des primes/escomptes sur placements	(1 083)	(677)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 15)	3 129	3 192
Virement des contributions reportées aux résultats	(3 505)	(3 505)
	<u>18 152</u>	<u>381 323</u>
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement :		
Débiteurs	68 096	(83 947)
Transferts à recevoir du gouvernement du Canada	(21 839)	(10 606)
Transfert à recevoir de la Société du Plan Nord	(223)	807
Frais de gestion et charges à payer	(807)	3 768
Subventions à payer	(23 156)	62 243
Revenus perçus d'avance	(1 830)	(754)
Autres contributions	234	-
	<u>20 475</u>	<u>(28 489)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	38 627	352 834
ACTIVITÉS DE PLACEMENTS		
Produits de disposition de placements	4 361	842
Flux de trésorerie liés aux activités de placements	4 361	842
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(84)	(1 722)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(84)	(1 722)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	42 904	351 954
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	428 348	76 394
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	471 252	428 348
LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN COMPRENNENT :		
Avance au fonds général du fonds consolidé du revenu	13 155	38 048
Billets à terme	458 097	390 300
	<u>471 252</u>	<u>428 348</u>
Informations supplémentaires :		
Intérêts reçus	1 139	338

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État (le Fonds) a été créé le 23 mars 2017 à la suite de la sanction de la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert* (LQ 2017, chapitre 4). Le Fonds relève du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et est affecté au financement de mesures ou de programmes que le ministre peut réaliser dans le cadre de ses fonctions et de dispositions prévues à la section II.3 de la *Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs* (RLRQ, chapitre M-30.001).

Le 22 octobre 2020, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a sanctionné la *Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification* (LQ 2020, chapitre 19). Cette loi a entraîné le transfert des activités de redevances de matières résiduelles et de redevances pour l'utilisation de l'eau du Fonds vert (renommé Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC)) au Fonds.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, le Fonds n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers du Fonds sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers du Fonds, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la provision pour créances douteuses. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

REVENUS

Les revenus tirés d'opérations avec contrepartie sont constatés lorsque le Fonds remplit l'obligation de prestation en fournissant les biens ou services promis au payeur. Les revenus tirés d'opérations sans contrepartie sont constatés lorsque le Fonds a le pouvoir de revendiquer ou de prélever les sommes et que les faits ont eu lieu. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus dont l'obligation de prestation sera remplie dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

REVENUS (suite)

Droits et permis

Les revenus de redevances sur les matières résiduelles sont constatés mensuellement. Les redevances sur l'eau sont comptabilisées lors de la déclaration des quantités utilisées par les entreprises. Les autres revenus de droits et permis sont constatés lors de l'octroi ou du refus d'octroyer un droit ou un permis, selon le cas.

Attestations d'assainissement

Les revenus d'attestations d'assainissement résultent d'opérations avec contrepartie en biens ou en services pour lesquels des établissements industriels assujettis ont l'obligation, en vertu de la *Loi sur la qualité de l'Environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) de verser des sommes au Fonds. Ces revenus sont constatés au fur et à mesure que l'obligation de prestation est remplie, soit au prorata du nombre de jours de l'exercice considéré dans la facture annuelle émise pour l'émission des polluants rejetés dans l'environnement.

Contributions

Les contributions du gouvernement du Canada et de la Société du Plan Nord sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où les contributions sont autorisées et que les critères d'admissibilité, le cas échéant, sont atteints. Les contributions sont présentées en contributions reportées lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les contributions reportées sont diminuées et un montant équivalent des revenus de contributions est comptabilisé à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

Milieux humides

Les revenus pour les milieux humides sont constatés lorsque l'obligation de prestation est remplie, soit au moment de la délivrance de l'autorisation.

Amendes et sanctions

Les revenus d'amendes et sanctions sont constatés lorsque la créance est exécutoire.

Ventes de biens et services

Les revenus provenant de la vente de biens et services sont constatés au moment de la vente de biens ou au rythme auquel les services sont rendus, selon le cas.

Intérêts et revenus de placements

Les revenus d'intérêts et de placements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

CHARGES

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des ressources consommées dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités ainsi que les pertes réalisées.

Subventions octroyées

Les subventions octroyées sont comptabilisées à titre de charges dans l'exercice où le transfert est autorisé par le Fonds et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie, évalués au coût, sont constitués de l'avance au Fonds général du Fonds consolidé du revenu et des placements facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Ces placements ont en général une échéance inférieure ou égale à trois mois suivant la date d'acquisition et sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme, et non à des fins de placement.

Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont comptabilisés au coût après amortissement. Les escomptes et les primes sur les obligations sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante de chaque titre. L'amortissement des escomptes et des primes est capitalisé contre la valeur des placements.

À chaque date des états financiers, le Fonds évalue s'il existe des indications objectives de dépréciation des placements de portefeuille. Dans le cas où une telle indication existe, le Fonds doit évaluer si le placement visé a subi une moins-value durable et, le cas échéant, réduire la valeur comptable du placement afin de tenir compte de cette moins-value. La réduction de valeur comptable est prise en compte dans les résultats de l'exercice et ne peut faire l'objet d'une reprise.

PASSIFS

Contributions reportées

Les contributions reportées afférentes à la compensation financière provenant du transfert des barrages pour la réfection et la mise aux normes ainsi que pour l'entretien et l'exploitation sont constatées à titre de revenus de façon linéaire sur une période de vingt ans à compter de la date de transfert.

Les contributions reportées afférentes aux immobilisations corporelles sont constatées à titre de revenus de façon linéaire sur une période de vingt ans à compter de la date de transfert.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

ACTIFS NON FINANCIERS

Par leur nature, les actifs non financiers du Fonds sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties linéairement sur leur durée de vie utile prévue en fonction des durées suivantes :

Catégorie	Durée
Bâtiment	40 ans
Aménagement	10 ans
Matériel et équipement	5 et 10 ans
Équipements informatiques et bureautiques	3 ans
Barrages	40 ans
Développement informatique	10 ans

Les immobilisations corporelles en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant qu'elles ne soient mises en service.

Les immobilisations corporelles acquises d'une entité incluse dans le périmètre comptable du gouvernement sont comptabilisées à la valeur comptable et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile alors que les immobilisations corporelles acquises d'une entité externe au périmètre comptable par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Fonds de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

FONDS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

au 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

3. DROITS ET PERMIS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Redevances - Matières résiduelles	137 650	50 952
Autorisations environnementales	4 476	3 992
Redevances - Utilisation de l'eau	2 938	1 187
Droits relatifs à la protection de l'environnement	1 377	1 088
Accréditations de laboratoires	966	974
Autres droits et permis	1 641	1 406
	<u>149 048</u>	<u>59 599</u>

4. CONTRIBUTIONS – GOUVERNEMENT DU CANADA

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Transferts du gouvernement du Canada	28 409	11 971
Virements des contributions reportées afférentes aux immobilisations corporelles	1 299	1 299
Virements des contributions reportées afférentes à la compensation financière provenant du transfert des barrages	2 206	2 206
	<u>31 914</u>	<u>15 476</u>

5. INTÉRÊTS ET REVENUS DE PLACEMENTS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Revenus d'intérêts – Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 002	361
Revenus d'intérêts – Débiteurs	253	60
Revenus de placements de portefeuille	1 083	677
	<u>2 338</u>	<u>1 098</u>

6. SUBVENTIONS OCTROYÉES

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles	85 231	31 515
Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage	74 339	31 805
Stratégie de valorisation de la matière organique	7 500	7 500
Autres subventions	1 535	357
	<u>168 605</u>	<u>71 177</u>

FONDS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

7. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2022	2021
Trésorerie		
Avance au fonds général du fonds consolidé du revenu, taux d'intérêt de 0,25 % (0,25 % au 31 mars 2021)	13 155	38 048
Placements		
Billet à terme, taux d'intérêt de 0,44 %, échéant le 7 avril 2022	111 557	-
Billet à terme, taux d'intérêt de 0,52 %, échéant le 19 avril 2022	52 530	-
Billet à terme, taux d'intérêt de 0,50 %, échéant le 21 avril 2022	53 123	-
Billet à terme, taux d'intérêt de 0,50 %, échéant le 21 avril 2022	9 601	-
Billet à terme, taux d'intérêt de 0,50 %, échéant le 25 avril 2022	5 635	-
Billet à terme, taux d'intérêt de 0,50 %, échéant le 25 avril 2022	1 066	-
Billet à terme, taux d'intérêt de 0,50 %, échéant le 25 avril 2022	8 709	-
Billet à terme, taux d'intérêt de 0,45 %, échéant le 3 mai 2022	127 336	-
Billet à terme, taux d'intérêt de 0,65 %, échéant le 31 mai 2022	28 410	-
Billet à terme, taux d'intérêt de 0,64 %, échéant le 31 mai 2022	60 130	-
Billet à terme, taux d'intérêt de 0,13 %, échu le 13 mai 2021	-	50 681
Billet à terme, taux d'intérêt de 0,13 %, échu le 13 mai 2021	-	10 875
Billet à terme, taux d'intérêt de 0,13 %, échu le 13 mai 2021	-	121
Billet à terme, taux d'intérêt de 0,13 %, échu le 13 mai 2021	-	4 576
Billet à terme, taux d'intérêt de 0,13 %, échu le 13 mai 2021	-	324 047
	458 097	390 300
	471 252	428 348

8. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

	2022	2021
Obligation du gouvernement du Québec, taux d'intérêt variant de 4,92 % à 4,97 %, échéant entre le 21 mars 2023 et le 1 ^{er} avril 2026	9 894	12 342
Obligation d'Hydro-Québec, taux d'intérêt de 4,97 %, échéant le 15 juillet 2022 (2021 : taux d'intérêt de 4,96 % et 4,97 %, échéant entre le 15 avril 2021 et le 15 juillet 2022)	895	1 725
	10 789	14 067

La juste valeur des placements au 31 mars 2022 est de 11 546 milliers de dollars (16 210 milliers de dollars au 31 mars 2021).

FONDS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2022
(en milliers de dollars)

9. DÉBITEURS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Droits et permis	30 165	29 851
Attestations d'assainissement	3 070	6 452
Milieus humides	625	799
Amendes et sanctions	4 986	5 392
Biens et services	2 362	2 509
Intérêts courus	489	374
Sommes à recevoir du FECC	3 884	66 659
Autres débiteurs	2 458	4 428
	<u>48 039</u>	<u>116 464</u>
Moins : Provision pour créances douteuses	<u>(4 128)</u>	<u>(4 457)</u>
	<u>43 911</u>	<u>112 007</u>

10. FACILITÉ DE CRÉDIT

Le Fonds dispose d'un crédit rotatif autorisé de 1 000 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale (2,70 % au 31 mars 2022 et 2,45 % au 31 mars 2021) auprès du ministre des Finances, et échéant le 31 mai 2022. Aux 31 mars 2022 et 2021, cette facilité n'était pas utilisée.

11. FRAIS DE GESTION ET CHARGES À PAYER

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Frais de gestion à payer au MELCCFP ¹	6 571	5 744
Frais de gestion à payer au FECC	2 433	3 799
Taxes à la consommation à payer	186	287
Autres charges à payer	1 315	1 522
	<u>10 505</u>	<u>11 352</u>

12. SUBVENTIONS À PAYER

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles	40 379	119 750
Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage	114 217	59 307
Autres subventions	1 377	72
	<u>155 973</u>	<u>179 129</u>

1. MELCCFP : Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

FONDS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

au 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

13. CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA REPORTÉES AFFÉRENTES À LA COMPENSATION FINANCIÈRE PROVENANT DU TRANSFERT DES BARRAGES

En vertu d'une entente signée le 19 mars 2007, le gouvernement du Québec a reçu du gouvernement du Canada trois barrages. Une compensation financière de 44 120 000 \$ est associée à ces transferts soit 28 590 000 \$ pour la réfection et la mise aux normes des barrages et 15 530 000 \$ pour l'exploitation et l'entretien des barrages. Selon l'entente, le gouvernement du Québec doit utiliser cette somme forfaitaire exclusivement pour la réfection et la mise aux normes, l'exploitation et l'entretien des trois barrages sur une période de vingt ans à compter de la date de transfert. Ces trois barrages du gouvernement du Québec ont été transférés du Fonds vert (devenu le FECC le 1^{er} novembre 2020) au Fonds lors de sa création.

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Pour la réfection et la mise aux normes		
Solde de début	8 576	10 006
Virement aux résultats de l'exercice	(1 430)	(1 430)
Solde de fin	7 146	8 576
Pour l'exploitation et l'entretien		
Solde de début	3 883	4 659
Virement aux résultats de l'exercice	(776)	(776)
Solde de fin	3 107	3 883
	10 253	12 459

14. CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA REPORTÉES AFFÉRENTES AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En vertu d'une entente signée le 19 mars 2007, le gouvernement du Québec a reçu du gouvernement du Canada trois barrages. Deux barrages ont été transférés immédiatement, soit le barrage de Kipawa et le barrage des Quinze, pour une valeur de 1 \$. À la suite de sa réfection par le gouvernement du Canada, un troisième barrage, le barrage Laniel, d'une valeur de 25 982 147 \$ a été transféré au gouvernement du Québec, le 15 octobre 2010. La valeur de ce barrage est amortie sur une période de 20 ans. Ces trois barrages du gouvernement du Québec ont été transférés du Fonds vert (devenu le FECC le 1^{er} novembre 2020) au Fonds lors de sa création.

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Barrages reçus par donation		
Solde de début	11 692	12 991
Virement aux résultats de l'exercice	(1 299)	(1 299)
Solde de fin	10 393	11 692

FONDS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2022
(en milliers de dollars)

15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Bâtiment	Aménagement	Matériel et équipement	Équipements informatiques et bureautiques	Barrages	Développement informatique	2022
Coût							
Solde au début	1 361	18	481	5	120 074	4 957	126 896
Acquisitions d'immobilisations corporelles ¹	-	-	3	-	29	12	44
Radiation d'immobilisations corporelles	-	-	(2)	-	-	-	(2)
Solde à la fin	1 361	18	482	5	120 103	4 969	126 938
Amortissement cumulé							
Solde au début	357	18	379	5	12 268	1 860	14 887
Amortissement d'immobilisations corporelles	34	-	15	-	2 869	211	3 129
Radiation d'immobilisations corporelles	-	-	(2)	-	-	-	(2)
Solde à la fin	391	18	392	5	15 137	2 071	18 014
Valeur comptable nette	970	-	90	-	104 966	2 898	108 924

1. Un montant de 2 795 \$ d'acquisitions d'immobilisations corporelles est inclus dans les Frais de gestion et charges à payer (43 462 \$ au 31 mars 2021).

FONDS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2022
(en milliers de dollars)

15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	Bâtiment	Aménagement	Matériel et équipement	Équipements informatiques et bureautiques	Barrages	Développement informatique ¹	2021
Coût							
Solde au début	1 361	18	481	5	119 971	-	121 836
Acquisitions d'immobilisations corporelles ²	-	-	-	-	103	1 612	1 715
Opération de restructuration	-	-	-	-	-	3 345	3 345
Solde à la fin	1 361	18	481	5	120 074	4 957	126 896
Amortissement cumulé							
Solde au début	323	18	347	5	9 230	-	9 923
Amortissement d'immobilisations corporelles	34	-	32	-	3 038	88	3 192
Opération de restructuration	-	-	-	-	-	1 772	1 772
Solde à la fin	357	18	379	5	12 268	1 860	14 887
Valeur comptable nette	1 004	-	102	-	107 806	3 097	112 009

1. La catégorie Développement informatique contient un système informatique en cours de développement représentant un montant de 1 611 847 \$. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations en cours

2. Un montant de 43 462 \$ d'acquisitions d'immobilisations corporelles est inclus dans les Frais de gestion et charges à payer (50 742 \$ au 31 mars 2020).

FONDS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2022
(en milliers de dollars)

16. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le Fonds s'est engagé à verser des sommes en vertu de différentes ententes. Ces ententes qui s'échelonnent jusqu'en 2028, selon les versements décrits ci-dessous, favoriseront la réalisation de diverses mesures s'inscrivant dans le cadre des activités du Fonds.

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total
<u>Obligations contractuelles avec des parties non apparentées</u>							
Subventions octroyées							
Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage	75 561	14 237	25 128	25 068	7 399	-	147 393
Autres	2 551	1 345	836	786	436	436	6 390
Frais de gestion liés à la réalisation des activités et liés à l'administration	536	-	-	-	-	-	536
Sous-total	78 648	15 582	25 964	25 854	7 835	436	154 319
<u>Obligations contractuelles avec des parties apparentées</u>							
Subventions octroyées							
Autres	1 023	-	-	-	-	-	1 023
Frais de gestion liés à la réalisation des activités et liés à l'administration	200	-	-	-	-	-	200
Sous-total	1 223	-	-	-	-	-	1 223
Total	79 871	15 582	25 964	25 854	7 835	436	155 542

FONDS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2022
(en milliers de dollars)

16. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS (suite)

DROITS CONTRACTUELS

Le Fonds a conclu différentes ententes en vertu desquelles il recevra des sommes de la part de ses partenaires. Ces ententes qui s'échelonnent jusqu'en 2055, selon des versements décrits ci-dessous, favoriseront la réalisation de diverses mesures s'inscrivant dans le cadre des activités du Fonds.

	2023	2024	2025	2026	2027	2028 et plus	Total
<u>Droits contractuels avec des parties non apparentées</u>							
Droits et permis	3 707	3 707	3 707	3 171	2 993	26 116	43 401
Contributions – Gouvernement du Canada	67 508	37 271	50 471	61 920	57 723	63 665	338 558
Sous-total	71 215	40 978	54 178	65 091	60 716	89 781	381 959
<u>Droits contractuels avec des parties apparentées</u>							
Contribution – Société du Plan Nord	1 504	-	-	-	-	-	1 504
Total	72 719	40 978	54 178	65 091	60 716	89 781	383 463

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Fonds est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités.

Les frais de gestion liés à la réalisation des activités et les frais de gestion liés à l'administration sont constatés à la valeur d'échange et constituent des frais tels que la rémunération, les honoraires professionnels, les fournitures et approvisionnements et le loyer. Les sommes engagées au cours de l'exercice par le MELCCFP pour la réfection et la mise aux normes du barrage des Quinze sont comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles.

Aucune transaction n'a été conclue entre le Fonds et ses principaux dirigeants, leurs proches et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

18. ÉVENTUALITÉS

Diverses réclamations et poursuites judiciaires entamées par ou contre le Fonds sont en cours. La direction est d'avis que leur dénouement n'aura pas d'incidence défavorable importante sur sa situation financière ni sur les résultats de ses activités. Par conséquent, aucune provision n'a été constituée dans les états financiers.

Passif éventuel

Une demande introductive d'instance en répétition de l'indu et en jugement déclaratoire réclamant un montant de 1 434 814 \$ a été déposée en lien avec une contribution financière perçue à titre de compensation pour l'atteinte à des milieux humides et hydriques. La direction n'était pas en mesure, à la date d'approbation des états financiers, d'évaluer l'issue de ce dossier ni les impacts financiers pouvant en découler, le cas échéant.



**Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs**

Québec 